

**LAUSANNE**  
**LES 16 & 17 JUIN 2022**  
**Lausanne Palace**

Dîner Inaugural  
Restaurant étoilé La Table du Palace  
Jeudi 16 juin, à partir de 20h00

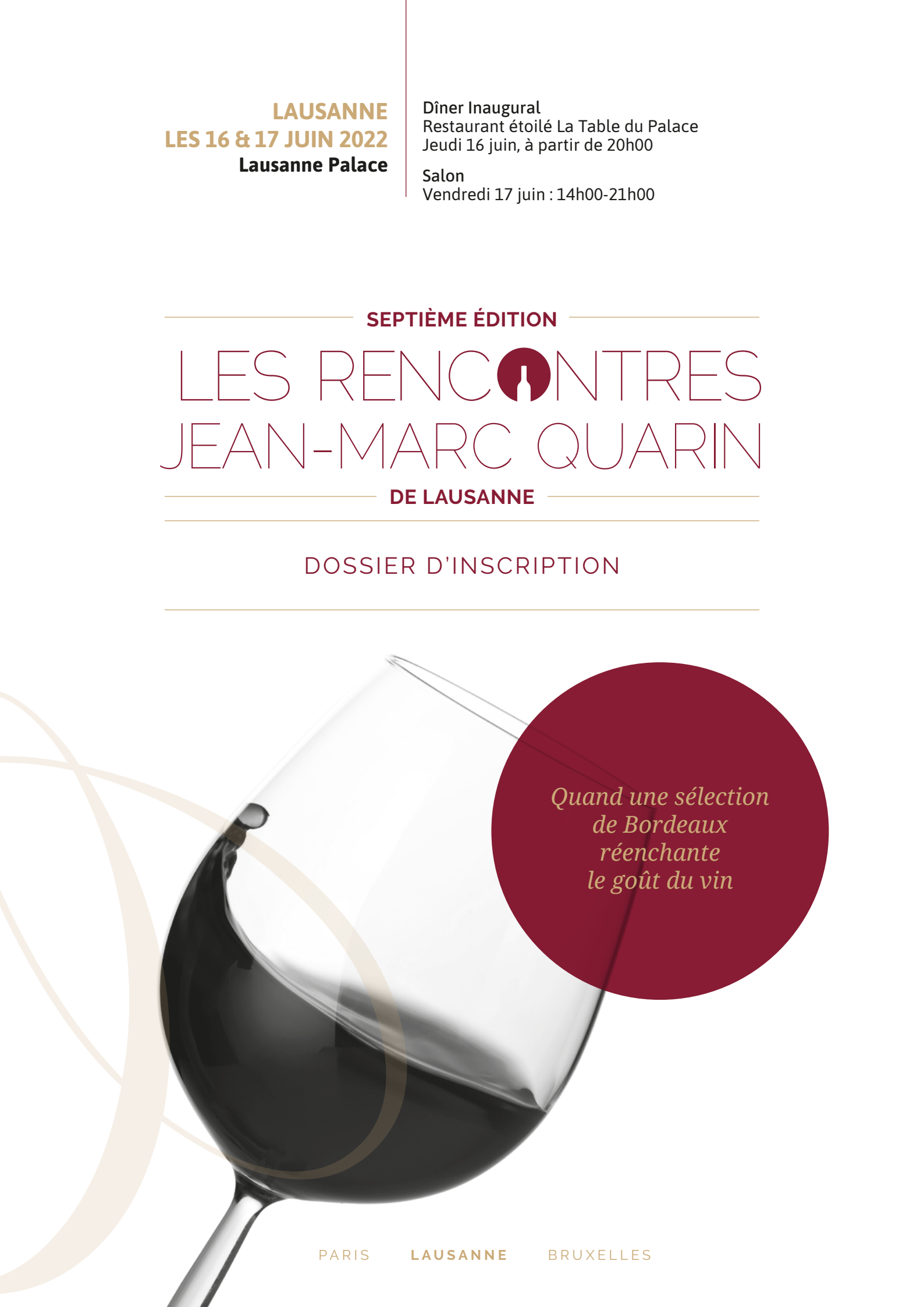
Salon  
Vendredi 17 juin : 14h00-21h00

SEPTIÈME ÉDITION

LES RENC**ONTRES**  
JEAN-MARC QUARIN

DE LAUSANNE

DOSSIER D'INSCRIPTION



*Quand une sélection  
de Bordeaux  
réechante  
le goût du vin*

PARIS

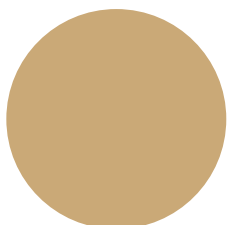
**LAUSANNE**

BRUXELLES



## Nos convictions

### PRENDRE COMME RÉFÉRENTIEL LA QUALITÉ DU GOÛT ET RIEN D'AUTRE



« Voici la septième édition des Rencontres Jean-Marc Quarin de Lausanne, Fabrice Léger et moi-même avons le plaisir de vous inviter à célébrer le goût des vins de Bordeaux autrement en Suisse, marché de premier plan et très concurrentiel pour celui des vins de Bordeaux. Ma volonté est d'insister sur les nouveautés imperceptibles lorsqu'on est loin de ce vignoble. Or, j'y réside et y travaille quotidiennement. Cet événement met donc en valeur tous les crus qui font bouger les lignes quel que soit leur niveau de hiérarchie. Il prend la qualité du goût comme unique référence. Il propose une sélection précise de propriétés célèbres et d'Outsiders qui par leur dynamisme, leur sens de l'innovation, réenchangent véritablement le goût des vins de Bordeaux, m'émerveille et donne envie de posséder ces bouteilles. »

Jean-Marc Quarin

# Où et Quand ?

## DÎNER INAUGURAL

**Jeudi 16 juin 2022 à partir de 20 heures**

**RESTAURANT GASTRONOMIQUE LA TABLE DU PALACE - LAUSANNE**

Étoilé Michelin et noté 18/20 au Gault & Millau, La Table du Palace est un haut-lieu de la cuisine gastronomique. Les Chefs Christian Bertogna et Franck Pelux nous accueillent pour célébrer le plaisir des vins de Bordeaux à table, lors d'un dîner à quatre mains spécialement élaboré pour l'occasion.

## LES RENCONTRES JEAN-MARC QUARIN

**Vendredi 17 juin 2022 : 14h00-21h00 > NOCTURNE !**

**LAUSANNE PALACE**

Situé au centre de Lausanne – une des villes les plus inspirantes de Suisse, Le Lausanne Palace vous accueille dans des conditions de confort qui favoriseront vos échanges avec vos clients.



## QU'EST-CE QU'UN OUTSIDER SELON JEAN-MARC QUARIN ?

Dégustateur diplômé de l'institut d'œnologie de Bordeaux, critique indépendant, Jean-Marc Quarin a acquis une connaissance unique du vignoble bordelais, avec la capacité de repérer les plus belles réussites et les futurs grands vins. Reconnu par la presse internationale pour la pertinence de ses jugements, il cultive aussi l'art de faire découvrir, aimer et comprendre le vin comme nul autre pareil. En septembre 2011, Solar a publié son guide des vins de Bordeaux. Il a remporté le prix Nadine de Rothschild. Un éloge assorti de ce commentaire : « Au nom du jury, je tiens à signaler l'extrême intelligence de l'introduction, cinquante pages qui resteront dans l'histoire de la connaissance des Bordeaux. ». Dans son guide, il crée le concept d'« Outsider » : « un Outsider est un vin dont le goût est supérieur à ce que l'étiquette laisse paraître ». Ce label rare distingue les crus qui ressortent haut la main dans ses dégustations suivies et répétées depuis plus de vingt ans : 5500 vins notés et commentés dans son Guide, 45 000 sur son site : [www.quarin.com](http://www.quarin.com) .

# *Un événement structuré par temps forts*

Trois temps forts s'adressent aux différents publics visés (Restaurateurs, Distributeurs, Sommeliers, Amateurs) : Le dîner inaugural, La Grande Dégustation et les Ateliers Dégustation.

## **1 • LE DÎNER INAUGURAL AU RESTAURANT GASTRONOMIQUE LA TABLE DU PALACE**

Le jeudi 16 juin 2022, un dîner exceptionnel lancera les festivités au restaurant étoilé La Table du Palace. Un dîner à quatre mains spécialement élaboré par les chefs Christian Bertogna et Franck Pelux, en association avec Jean-Marc Quarin pour la sélection des vins. Un dîner très haut de gamme visant une clientèle, de chefs d'entreprises, de clients de banques privées et de grands amateurs, réservé à 60 privilégiés. Nous délivrerons à ces décideurs un message sur le nouveau regard à porter sur le vignoble bordelais et mettrons en valeur le concept de cet événement.



## **2 • LA GRANDE DÉGUSTATION**

La journée du vendredi 17 juin constitue une occasion unique de venir découvrir une sélection de 30 Bordeaux qui réenchangent le goût du vin. Cette Grande Dégustation s'articule autour d'un parcours de visite structurant qui induit du sens et un référentiel pour mieux se repérer dans le vaste univers des vins de Bordeaux. Elle est un moment de rencontre privilégié où chaque exposant développe ce en quoi il est novateur dans sa production et pourquoi le goût de tel ou tel millésime s'en trouve grandit.

## **3 • LES ATELIERS DÉGUSTATION**

La journée du vendredi 17 juin sera aussi ponctuée d'ateliers dégustation dédiés à la reconnaissance de la qualité dans le goût du vin.

# Nos engagements

## Un événement en phase avec les aspirations des consommateurs

Nous avons construit ces rencontres pour faire vivre aux visiteurs des expériences vraies et gratifiantes. Etre capable d'apprécier ce qui change en mieux dans l'expression du goût actuel des vins de certains Bordeaux et permettre de le toucher du doigt si l'on peut dire, de l'expérimenter. Ceci pour en garder une trace forte, inoubliable qui ne manque pas de nourrir l'estime de soi des participants. Or, c'est là une aspiration essentielle relevée chez les consommateurs de vin.

## FAIRE DECOUVRIR COMPRENDRE ET PARTAGER LA QUINTESSENCE DES BORDEAUX DU MOMENT

Voici une occasion unique de venir découvrir en premier, avant même l'enthousiasme du « marché » pour tel millésime ou tel cru, les Bordeaux qui réenchangent le goût du vin. Tous ces vins, sélectionnés par Jean-Marc Quarin ([www.quarin.com](http://www.quarin.com)), critique indépendant, l'émerveillent. Pour Fabrice Léger, épicurien et co-fondateur : « ces rencontres créent une symbiose entre les crus sélectionnés, les amateurs et les distributeurs. Il s'agit d'un temps très fort pour montrer ce qui change en mieux dans ces propriétés et augmente le plaisir ».

## VALORISER VOTRE TRAVAIL

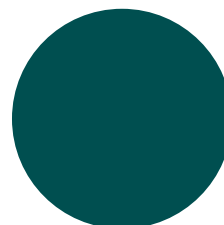
En assurant à chaque cru participant un maximum de visibilité :

- Un nombre d'exposants limité à 30, pour que chaque visiteur représente un client potentiel.
- Un parcours de visite conçu de telle sorte que les crus dégustés en premier lieu n'oblitérent pas la perception de ceux qui suivent.
- Des partenaires de qualité valorisant l'image des participants.
- Un lieu élégant et une organisation soignée pour accueillir exposants et visiteurs dans des conditions de confort favorisant les échanges et la mise en avant de vos vins.

## ACCOMPAGNER LES VISITEURS DANS L'ACHAT DE LEURS VINS

En proposant une sélection de vins hautement qualitative, pour qu'ils n'aient plus qu'à se concentrer sur leur préférence gustative.

Via un parcours de visite, méticuleusement réfléchi, pour valoriser chaque cru présenté.





# Plan de communication 2022

## PARTENARIATS / PUBLICITÉS



### Swiss Who's Who

Information relative au partenariat et présentation des Rencontres Jean-Marc Quarin de Lausanne, auprès des 10 500 lecteurs. Un lectorat haut de gamme : dirigeants de grands groupes, dirigeants de petites et moyennes entreprises, banques privées et d'investissement, cabinets d'avocats, fondations, administrations suisses et étrangères (gouvernements, ambassades, organisations internationales, etc.), particuliers à haut pouvoir d'achat et nombreuses personnalités figurant dans le Swiss Who's Who. Banking



### Banking Switzerland and Liechtenstein (BSL)

Envoi d'une newsletter présentant les Rencontres Jean-Marc Quarin de Lausanne auprès des 16 500 abonnés. La BSL News (newsletter en anglais) s'adresse aux chefs d'entreprise et dirigeants en Suisse et au Liechtenstein. L'opportunité de mettre en avant l'événement auprès du monde économique et financier. Parution d'un article dans le magazine et d'une bannière publicitaire.



### Ecole Hôtelière de Lausanne

Relais de l'événement, auprès de son réseau d'anciens élèves dans toute la Suisse et de ses étudiants.



### Hôtel Lausanne Palace

Relais de l'information, auprès des clients de l'établissement et des clients du restaurant La Table du Palace.



### www.quarin.com

Relais de l'actualité des Rencontres de Lausanne tout au long de l'année via le portail internet de Jean-Marc Quarin. Campagnes d'e-mailings auprès de 3 000 clients et contacts de sa base de données.



### Riedel

Relais de l'événement auprès de sa clientèle professionnelle via sa newsletter et de sa clientèle particulière via son site internet et ses réseaux sociaux.

## COUVERTURE MÉDIA

### Presse écrite et médias online

Une attachée de presse diffusera les communiqués de presse et dossier de presse des Rencontres Jean-Marc Quarin de Lausanne, auprès des journalistes Suisses de la presse audiovisuelle, écrite et des médias online.



Partenaire de l'événement, le magazine Bilan, media de référence dans le domaine économique en Suisse romande, informera régulièrement ses lecteurs sur le contenu de l'événement, via ses newsletters et sa rubrique Vin et gastronomie de son site internet.

### Site internet dédié

[www.lesrencontresquarin.com](http://www.lesrencontresquarin.com)

Site en ligne à partir de fin février.

# Réservations

RÉSERVEZ DÈS MAINTENANT VOS EMPLACEMENTS  
AUX RENCONTRES JEAN-MARC QUARIN DE LAUSANNE



## VOTRE INSCRIPTION COMPREND :

### VOTRE ESPACE

- Un stand premium équipé : 1,60 x 0,60 m (Nappage blanc, chaises, crachoir, serviettes, eau minérale, tire-bouchon),
- L'assurance responsabilité civile sur les parties communes,
- Le nettoyage des parties communes du salon.



### VOTRE VISIBILITÉ

- 1 référence sur le site de l'événement [www.lesrencontresquarin.com](http://www.lesrencontresquarin.com)
- 1 pleine page dans le livret de dégustation (tiré à 600 exemplaires et remis gratuitement à tous les visiteurs du salon),
- La communication autour des Rencontres Jean-Marc Quarin de Lausanne.



### LES INVITATIONS

- 30 invitations gratuites, pour vos contacts privilégiés,
- Votre participation au cocktail dînatoire de clôture



### LA GESTION DE VOS VINS

Nous nous chargerons de la réception de vos vins comme de leur rapatriement sur Bordeaux\*. Nos maîtres d'hôtel seront à votre disposition tout au long de l'événement. Ils prendront en charge vos vins et assureront leur mise à température et le suivi de vos stocks.



### LA VERRERIE

Carafes et verres à disposition durant l'événement.  
Mise à disposition d'un Easycooler sur chaque stand, pour maintenir le vin à bonne température.  
Chaque visiteur se verra remettre un verre à dégustation Riedel ([www.riedel.com](http://www.riedel.com)), partenaire de l'événement.

\* Compte-tenu des contraintes administratives pour le rapatriement de vins depuis la Suisse, nous n'organisons pas de retour des vins sur Bordeaux à l'issue des Rencontres Jean-Marc Quarin de Lausanne.



# Bulletin de participation

**AUX RENCONTRES JEAN-MARC QUARIN DE LAUSANNE  
AU LAUSANNE PALACE LES 16 ET 17 JUIN 2022**

**AU SALON DES OUTSIDERS DU GUIDE QUARIN  
LES 17, 18 ET 19 NOVEMBRE 2022 À PARIS AU PAVILLON LEDOYEN**

## VOTRE SOCIÉTÉ

RAISON SOCIALE \_\_\_\_\_

ADRESSE \_\_\_\_\_

CODE POSTAL \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

PAYS \_\_\_\_\_

TÉLÉPHONE \_\_\_\_\_ Fax \_\_\_\_\_

E-MAIL \_\_\_\_\_

NOM ET FONCTION DU RESPONSABLE \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ SIRET \_\_\_\_\_

Votre inscription comprend un stand équipé (nappage blanc, crachoir, eau minérale, sommelier), le service par nos maîtres d'hôtel et votre participation au cocktail de clôture du salon.

## VOTRE COÛT D'EXPOSITION AUX RENCONTRES JEAN-MARC QUARIN DE LAUSANNE LES 16 ET 17 JUIN 2022

Stand équipé 1,60m x 0,60m 3 200 €HT x \_\_\_\_\_ = \_\_\_\_\_ Euros  
Inclus votre participation au cocktail d'inauguration de clôture.

**Je participe au salon des Outsiders 2022 à Paris (voir ci-dessous) et bénéficie d'un tarif préférentiel :**  
Stand équipé 1,60m x 0,60m ~~3 200~~ 2 750 €HT x \_\_\_\_\_ = \_\_\_\_\_ Euros

Votre couvert au dîner inaugural le 16/06 375 €HT x \_\_\_\_\_ = \_\_\_\_\_ Euros  
à La Table du Palace TOTAL HT x \_\_\_\_\_ = \_\_\_\_\_ Euros

TVA Suisse (7,7%) = \_\_\_\_\_ Euros

Modalités de règlement, 50% à la réservation, 50% au 15/05/2022 Total TTC = \_\_\_\_\_ Euros

## VOTRE COÛT D'EXPOSITION AU SALON DES OUTSIDERS DU GUIDE QUARIN À PARIS, AU PAVILLON LEDOYEN LES 17, 18 ET 19 NOVEMBRE 2022

Stand équipé 1,60m x 0,60m 3 900 €HT x \_\_\_\_\_ = \_\_\_\_\_ Euros  
Inclus votre participation au cocktail d'inauguration de clôture.

Votre couvert au dîner inaugural du 17/11 375 €HT x \_\_\_\_\_ = \_\_\_\_\_ Euros

TOTAL HT x \_\_\_\_\_ = \_\_\_\_\_ Euros

TVA Française (20%) = \_\_\_\_\_ Euros

Modalités de règlement, 50% à l'inscription, 50% au 30/09/2022 Total TTC = \_\_\_\_\_ Euros

Signature et cachet Fait à \_\_\_\_\_ Le \_\_\_\_\_

Merci de libeller vos chèques à l'ordre de Open Vineyard.

Pour la prise en compte de votre réservation, merci de nous adresser :

- ce document par email (f.leger@openvineyard.fr) ou par courrier.

- le règlement de l'acompte de 50% du montant TTC de votre participation.

A réception une facture vous sera adressée.

En retournant ce bulletin d'inscription complété et signé à OPEN VINEYARD, vous reconnaissez avoir lu et accepté sans réserve le Règlement de Participation.

Courrier à adresser à : OPEN VINEYARD, 54 rue Damrémont – 75 018 Paris



## REGLEMENT DE PARTICIPATION

Le présent Règlement de Participation (le « Règlement ») fait partie intégrante du Contrat conclu avec OPEN VINEYARD.

### Article 1 – OBJET ET DOMAINE D'APPLICATION

Le présent Règlement a pour objet de définir les modalités d'exécution par OPEN VINEYARD, à quelque titre que ce soit, des activités et des prestations afférentes à l'organisation de salons et de manifestations spécifiques en France ou à l'étranger, moyennant un prix librement convenu assurant une juste rémunération des services rendus tant en régime intérieur qu'en régime international. Tout engagement ou opération avec OPEN VINEYARD vaut acceptation, sans aucune réserve, par le PARTICIPANT du présent Règlement. Quel que soit l'opérateur désigné par OPEN VINEYARD, le présent Règlement régit les relations entre le PARTICIPANT et OPEN VINEYARD. Aucune condition particulière ni autres conditions générales émanant du PARTICIPANT ne peuvent, sauf acceptation formelle et écrite de OPEN VINEYARD prévaloir sur le présent Règlement.

### Article 2– DEFINITIONS

2.1 PARTICIPANT: désigne la partie qui contracte la prestation avec OPEN VINEYARD.

2.2 OPERATEUR: désigne tout prestataire de service qui organise, exécute ou fait exécuter, sous sa responsabilité et en son nom propre toute prestation commandée par OPEN VINEYARD.

2.3 PRESTATION: désigne l'ensemble des missions de prospection, des opérations logistiques, d'assistance, de promotion, de représentations effectuées par OPEN VINEYARD au nom ou pour le compte du PARTICIPANT.

2.4 CONTRAT: désigne le bulletin d'inscription, retourné dûment signé et complété par le Participant.

### Article 3–OBLIGATIONS

3.1 Obligations du PARTICIPANT: Toute participation, une fois admise engage définitivement son souscripteur.

L'inscription du PARTICIPANT ne sera effective que si elle est accompagnée d'un versement égal à 50 % du montant total HT de la prestation souscrite auprès de OPEN VINEYARD. Les 50% restants devront être versés au plus tard 14 jours avant le premier jour de la prestation. Les « Frais complémentaires » inhérents au déroulement de la prestation seront facturés dès l'issue de la prestation et à honorer dans un délai n'excédant pas 15 jours après cette date. Le PARTICIPANT s'engage à communiquer à OPEN VINEYARD des informations justes et sincères et à lui adresser tous les éléments nécessaires à la fourniture d'une prestation adaptée.

Le PARTICIPANT s'engage à prévenir OPEN VINEYARD de tout changement concernant les données fournies et serait seul responsable des dommages éventuels qui pourraient résulter d'informations erronées ou incomplètes.

Le PARTICIPANT s'engage à respecter les cahiers des charges et à se conformer aux consignes transmises par OPEN VINEYARD.

3.2 Obligations d'OPEN VINEYARD : OPEN VINEYARD s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la bonne exécution des prestations, à agir dans le respect des dispositions réglementaires et légales en vigueur dans les limites du Contrat et du présent Règlement.

En conséquence, les prestations accomplies par OPEN VINEYARD ne relèvent en aucune manière de la notion juridique de l'obligation de résultat, mais de la seule obligation de moyen.

### Article 4–DISPOSITIONS GENERALES

Les modalités d'organisation du salon ou des manifestations spécifiques, notamment la date d'ouverture, sa durée (prolongation, ajournement, ou fermeture anticipée), l'emplacement où il se tiendra, les heures d'ouverture et de fermeture, le prix des entrées sont déterminées par l'organisateur et peuvent être modifiées à son initiative sans que les participants puissent

réclamer aucune indemnité. Dans le cas où pour des raisons majeures, imprévisibles ou économiques, qui seront communiquées au PARTICIPANT par OPEN VINEYARD, le salon ou la manifestation ne pourrait avoir lieu, les demandes d'admission sont annulées et les sommes disponibles, après

paiement des dépenses engagées sont réparties entre les PARTICIPANTS, au prorata des sommes versées par chacun d'entre eux.

### Article 5–CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le PARTICIPANT sera admis en fonction des espaces disponibles. En cas d'indisponibilité, le PARTICIPANT sera avisé par OPEN VINEYARD de l'impossibilité de sa participation. Le formulaire d'inscription dûment signé et complété a une valeur contractuelle. Seule la réception du formulaire d'inscription dûment complété et signé constituera l'inscription définitive. Il doit être retourné à:

OPEN VINEYARD  
54 rue Damrémont  
75018 PARIS

Le renvoi du bulletin d'inscription signé entraîne l'acceptation sans réserve du présent Règlement.

### Article 6–CESSION/SOUS LOCATION

Sauf autorisation écrite de OPEN VINEYARD, un PARTICIPANT ne peut céder, sous louer ou partager à titre onéreux ou gratuit, tout ou une partie de sa concession dans l'enceinte du salon. Néanmoins, plusieurs PARTICIPANTS peuvent être autorisés à réaliser une présentation d'ensemble, à condition que chacun d'eux ait reçu un accord préalable d'OPEN VINEYARD.

### Article 7 – RESPONSABILITE ET ASSURANCE

Le PARTICIPANT demeure entièrement et seul responsable de la licéité et des conditions de présentation, d'exposition et d'offre à la vente des biens et services dont il a la charge lors de sa participation à la manifestation. Le PARTICIPANT s'engage notamment à respecter la réglementation en vigueur relative aux règles de sécurité, d'hygiène et de protection des consommateurs applicables à la vente et à la consommation de boissons alcoolisées. Le PARTICIPANT indemniserà OPEN VINEYARD pour toutes pertes et/ou tous dommages causés par ses employés, agents et/ou prestataires au cours de ou résultant de la manifestation. Le PARTICIPANT est tenu de souscrire à ses propres frais une assurance multirisque garantissant les biens dont il a la propriété ou la garde et notamment contre le risque de vol ou de perte des objets exposés ou autres objets lui appartenant. Cette assurance doit également couvrir la responsabilité civile du PARTICIPANT pour les dommages commis aux tiers. OPEN VINEYARD est réputée déchargée de toute responsabilité à ces égards.

### Article 8–ANNULATION

La réception par OPEN VINEYARD du bulletin de participation signé et complété par le PARTICIPANT rend exigible le paiement ferme et irrévocable de la totalité des sommes réclamées au titre de la participation de la manifestation. Ainsi OPEN VINEYARD se réserve le droit de conserver tout ou partie des sommes versées par le PARTICIPANT au titre de sa participation. Toute annulation de et/ou réduction de surface ouvrira le droit à OPEN VINEYARD de facturer une indemnité de résiliation égale au montant correspondant à l'intégralité de la surface réservée et/ou des prestations commandées.

### Article 9 –LITIGE

Le présent Règlement et l'ensemble du Contrat sont soumis au droit français. Le PARTICIPANT et OPEN VINEYARD s'efforcent de chercher une solution amiable à tout différend qui pourrait surgir de la formation, de l'interprétation ou de l'exécution du Contrat et/ou du Règlement. A défaut, le litige est soumis à la compétence exclusive du tribunal de Commerce de Paris nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie. En tout état de cause, aucune action, quelle qu'en soit la nature, le fondement ou les modalités, nés du contrat, ne peut être intentée par les parties plus d'un an après la survenance de son fait générateur.